

CONSEIL D'ADMINISTRATION OUVERT AUX PRÉSIDENTS DE LIGUES

MERCREDI 09 JUN 2021 - 19H00/20H30

Membres présents	AVELOT Maryvonne, BAUDRAND Jacky, BOISSIERE Daniel, BOULEMAR Brigitte, COSSET Anne, CORDIER Yves, DESMET Joelle, FALL Maïmouna, GAUTHIER Valérie, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, GROSSETETE Catherine, HAY Nicolas, KIRCHEN Fatima, LEGRAND Christophe, LEHAIR Agnès, LEROY Jacques, MENTRE Loic, MOUSSEL René, PARIS Jérôme, POAS Apolline, PRIVAT Emmanuel, SERRANO Didier, VIALAT Jean-Philippe.
Invités à titre consultatif	DEJONCHEERE Christophe (ACE CONSULTANT), FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard, ZIMMER Stéphane
Absents/ excusés	CHABANNES Emmanuel, DIZIER Séverine, DUPONT Anne Charlotte, EDELGA Fanny, LESCURE Philippe, MERLE Audrey, PIVETEAU Brice, SAEZ Eric.

Conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux adoptés par l'AG du 17 avril 2021 :

- 2.3.1.3.3. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.3.4. *Le Conseil d'Administration délibère, sauf dispositions particulières, à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.5. *Les fonctions des administrateurs prennent fin :*
(...)
 - *Par anticipation de manière individuelle :*
(...)
Lorsque l'intéressé ne remplit plus les conditions d'éligibilité applicables ;
Si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..
Dans ces conditions, et hors cas de décès mettant automatiquement fin au mandat, il est déchu de son mandat par constat du Conseil d'Administration.

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Réunion physique du Conseil d'Administration : 18 septembre à Châteauroux	2
2. Information assurance et impact sur les coûts 2022 (séparation de la prime assurance du coût de la licence et du pass compétition) / préparation des coûts 2022 / Assemblée Générale de validation des coûts	2
2.1. Information assurance et impact sur les coûts 2022 (séparation de la prime assurance du coût de la licence et du pass compétition)	2
2.2. Préparation des coûts 2022 / Assemblée générale de validation des coûts	3
4. Présentation du plan de relance	3
5. Point d'information accord cadre	4
6. Pass compétition en ligne	5
7. Délégation de pouvoir à Stéphane ZIMMER, Directeur Général	5
8. Délégation de signature à Guillaume FRITSCH	6

1. Réunion physique du Conseil d'Administration : 18 septembre à Châteauroux

Le Président GOSSE fait savoir qu'une réunion physique du Conseil d'Administration est prévue le 18 septembre prochain à Châteauroux. Les membres du CA qui le souhaitent pourront assister le lendemain à l'étape des championnats de France des clubs de Duathlon de D1 et de D2.

2. Information assurance et impact sur les coûts 2022 (séparation de la prime assurance du coût de la licence et du pass compétition) / préparation des coûts 2022 / Assemblée Générale de validation des coûts

Ces informations ont été communiquées la veille à l'ensemble des Présidents de Ligue réunis en visioconférence.

2.1. Information assurance et impact sur les coûts 2022 (séparation de la prime assurance du coût de la licence et du pass compétition)

Jacky BAUDRAND présente les travaux préparatoires qu'il a menés avec Guillaume FRITSCH sur la question de la mise en place d'une mise en concurrence assurance. Compte tenu des enjeux juridiques et financiers, ces travaux ont conduit à la préconisation de faire appel aux services d'un expert dédié et indépendant pour :

- conduire un audit assurance afin d'ajuster les risques couverts ou à couvrir ;
- formaliser un cahier des charges ;
- analyser les propositions formulées par les courtiers / assureurs ;

- nous assister dans les choix à opérer.

Après une première mise en concurrence pour trouver un expert indépendant, la proposition de la société ACE CONSULTANTS, représentée ici par M. Christophe DEJONCHEERE, fut retenue.

M. Christophe DEJONCHEERE présente aux membres du CA son analyse vis à vis de la sinistralité de notre fédération. Il détaille l'approche du rapport « sinistre / prime » de notre contrat et commente les coûts assurance d'autres fédérations partageant les mêmes risques assurantiels (le vélo).

Au regard de l'analyse de notre consultant, de la très forte probabilité d'être confronté à une majoration importante des primes d'assurance, de la volonté d'apporter des services nouveaux, il a été décidé :

- de rendre indépendants les coûts liés à la part fédérale (licences et pass) de ceux liés à la part assurance. Le coût total à payer sera donc égal à la somme de la part fédérale sur la licence, la part régionale sur la licence et le coût d'assurance (principe identique pour le pass compétition) ;
- de proposer trois formules d'assurance au moment de la prise de licence :

	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Responsabilité civile & défense pénale et recours			
Assistance rapatriement		(*)	
Individuelle accident			
Rachat de la franchise RC			
Tous dommages accidentels au vélo			
Frais d'annulation			

(*) sauf licence action

Il est utile de rappeler, qu'il est très important que la demande de licence soit bien effectuée par le futur licencié (ou son représentant légal si mineur). C'est bien à lui de valider les conditions d'assurance et le niveau de garantie qu'il souhaite souscrire. Ce n'est ni le rôle du club ni celui de la ligue. A défaut de respect de cette consigne, la responsabilité du club concerné / de la ligue concernée pourrait être recherchée en cas de sinistre au motif que le licencié aurait choisi une couverture assurance plus importante (et donc une meilleure indemnisation) s'il avait réalisé la démarche lui-même.

2.2. Préparation des coûts 2022 / Assemblée générale de validation des coûts

La réception des offres assurance étant attendue pour la fin du mois de juin 2021, nous ne disposons pas encore des tarifs nous permettant de finaliser le projet de coûts 2022.

Un choix d'assurance devrait pouvoir être opéré d'ici à la mi-juillet / fin juillet, et une Assemblée Générale de validation des coûts 2020 devrait pouvoir se tenir début août en visioconférence.

Le CA sera amené prochainement à valider la date de cette Assemblée Générale ainsi que l'ordre du jour.

3. Présentation du plan de relance

Les décisions prises par le Bureau du 22 décembre 2020 et du 15 mars 2021 sont rappelées :

- **BE DU 22 DÉCEMBRE 2020 :**

Décision de mise en place d'une aide exceptionnelle d'un montant de 200 à 300 k€ (en fonction des possibilités financières de la fédération) à destination des ligues régionales en raison des conséquences de la crise sanitaire (confinement, absence d'épreuves, baisse très importante du nombre de pass compétition, baisse du nombre de licences...). Cette aide exceptionnelle sera versée au cours de la saison 2021.

- **BE DU 15 MARS 2021 :**

Décision de compléter cette aide exceptionnelle et d'en fixer le montant à 600 k€. Les modalités de répartition et d'attribution de cette aide aux différentes structures concernées (organes déconcentrés, clubs, organisateurs) feront l'objet d'arbitrages concertés.

Au regard de ces décisions et des tables rondes organisées en mars avec l'ensemble des ligues, comités départementaux, et clubs, le BE a arrêté le plan de relance suivant :

1°) Nouvelle organisation 2022 = droits de licence manifestation 0 (part fédérale)

2°) Nouveaux clubs 2022 = droits d'affiliation 0 (part fédérale) + 3 premières licences dirigeants offertes (part fédérale)

3°) **80 000 €** fonds de soutien aux clubs et organisateurs en difficulté (critères d'éligibilité à préciser, dont l'obligation d'avoir effectué des demandes d'aides auprès des dispositifs existants - ANS, fonds de solidarité, activité partielle...)

4°) **35 000 €** 10 séances santé (dont communication sur le dispositif)

5°) **5 000 €** formation "réseaux sociaux" à destination des clubs, comités départementaux, ligues

6°) **40 000 €** capsules vidéo (production + coût de distribution)

7°) **20 000 €** crédit formation pour les clubs et CoDep ayant un soutien emploi ANS (géré par un groupe de travail, critères à définir)

8°) **40 000 €** aide à l'emploi pour les clubs et CoDep bénéficiant d'une subvention emploi ANS (géré par un groupe de travail, critères à définir)

9°) **80 000 €** Prod TV et facebook live

300 000 € SOUS TOTAL

300 000 € Aide exceptionnelle aux ligues pour la relance de l'activité, avec souhait de participation des ligues aux dispositifs 1) 2) 7) 8)

600 000 € TOTAL



Cette information a été communiquée la veille à l'ensemble des Présidents de Ligue réunis en visioconférence.

Le Conseil d'Administration valide ce plan de relance à l'unanimité des voix valablement exprimées.

4. Point d'information accord cadre

Le Président Cédric GOSSE rappelle que conformément au budget prévisionnel adopté par l'Assemblée Générale du 17 avril 2021, un montant de 33 438 € est inscrit au titre de l'accord cadre 2021.

Ce montant est complété par l'aide exceptionnelle aux ligues de 300 000 euros prévue dans le plan de relance.

Il précise que **2021 est la dernière année d'existence de l'accord cadre dans sa définition des dernières années** et qu'une réflexion devra être menée sur ce dispositif. Un groupe de travail, auquel les ligues et les comités départementaux seront associés, sera constitué.

Cette information a été communiquée aux Présidents de Ligues Régionales à l'occasion d'une réunion en visioconférence le mardi 8 juin.

5. Pass compétition en ligne

La F.F.TRI. a mis en place, en 2018, une application de saisie en ligne des pass-compétition. Cette application est peu utilisée par les Ligues Régionales, même si certains organisateurs significatifs l'ont adoptée (ex : Courses Ironman en France suite accord entre les parties).

Si elle était pleinement utilisée, elle permettrait à la F.F.TRI. :

- d'enrichir sa base de données en optimisant sa connaissance précise des identités des 130.000 pass-compétitions vendus par exemple en 2019 ;
- de mesurer en temps réel les recettes fédérales liées aux pass compétition ;
- de décharger les Ligues Régionales d'un temps de travail conséquent ;

Afin d'optimiser la saisie des pass-compétition en ligne, le BE propose de :

- valider un flux financier du produit du pass-compétition qui flèche la totalité de la recette sur le compte bancaire de la Ligue Régionale, la fédération re-factorant ensuite à la ligue la part qui lui revient ;
- systématiser l'utilisation du système de saisie en ligne par les Ligues Régionales pour :
 - simplification et d'unification de procédures sur le territoire, mais aussi de gain de temps de traitement au niveau régional ;
 - enrichissement de la base de données fédérale qui ouvrira à terme un contact privilégié avec les pratiquants grand public ;
 - meilleure anticipation de la réalité des recettes fédérales liées aux pass compétition.

Le Conseil d'Administration valide cette proposition à l'unanimité.

Cette information a été communiquée aux Présidents de Ligues Régionales à l'occasion d'une réunion en visioconférence le mardi 8 juin.

6. Délégation de pouvoir à Stéphane ZIMMER, Directeur Général

Conformément aux dispositions prévues par l'article 2.2.1. du Règlement Intérieur, le Président peut déléguer certaines de ses attributions sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..

Le Président GOSSE propose au Conseil d'Administration que certaines de ses attributions soient déléguées à M. Stéphane ZIMMER, Directeur Général, pour la durée de l'exercice de ses fonctions au sein de la fédération (cette délégation expire automatiquement en cas de rupture de son contrat de travail pour quelque cause que ce soit et elle expirera automatiquement à la cessation du mandat de président exercé par Cédric GOSSE) :

- Stéphane Zimmer est investi de l'autorité du président fédéral et dispose des moyens autorisés par le budget annuel voté par l'assemblée générale pour assurer en toute responsabilité la délégation de gestion du siège fédéral et du personnel en matière de ressources humaines ;
- Stéphane Zimmer peut, au cas par cas, au regard des situations et des dossiers être amené à représenter juridiquement la fédération ;
- Stéphane Zimmer peut enfin être appelé ponctuellement à des représentations protocolaires.

Le Conseil d'Administration valide cette proposition à l'unanimité.

7. Délégation de signature à Guillaume FRITSCH

Conformément aux dispositions prévues par l'article 2.2.1. du Règlement Intérieur, le Président peut déléguer certaines de ses attributions sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..

Le Président GOSSE propose au Conseil d'Administration que certaines de ses attributions soient déléguées à M. Guillaume FRITSCH, Directeur Administratif et Financier :

- délégation de signature pour pouvoir signer toute convention et tout contrat de l'Agence Nationale du Sport ;
- délégation de signature pour pouvoir signer tout document demandé dans le cadre d'une demande de subvention.

Le Conseil d'Administration valide cette proposition à l'unanimité.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.



Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général